

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 JUIN 2019

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN (à partir de 20h25), Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Delphine LABAT GAL, Jean-Pierre JOULAIN.

Absents : Laetitia MARION, Blandine MARQUIS, Anthony CATHAUD, Hervé MEDINA procuration à Françoise ALIBERT, Élisabeth GUYOT procuration à Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME procuration à Nathalie SAGE, Laetitia JUAN procuration à Roger AULAGNE.

Secrétaire de séance : Anne MARQUIS

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2019

Le compte-rendu n'ayant pas fait l'objet de remarques, il est approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

NOUVELLE CONVENTION POUR L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION DES CENTRES DE LOISIRS

Dans le cadre d'une volonté partagée de coopération et afin d'apporter une réponse adaptée aux familles des territoires concernés et maintenir la qualité du service public, les Communes de Tulette et Saint-Paul-Trois-Châteaux ont décidé de mutualiser leurs Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rochegeude, Saint-Restitut, Suze la Rousse et Solérieux à compter du 1er avril 2019.

Afin d'intégrer la commune de Clansayes dans cette entente et d'apporter des précisions et modifications par rapport à la convention d'entente précédente, une nouvelle convention d'entente avec une prise d'effet au 1er juillet 2019 a été élaborée et proposée au vote du conseil municipal.

Accepté à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTAGE DE FISCALITÉ ÉCONOMIQUE AVEC LA CCDSP

Dans le cadre du transfert de la compétence « zones d'activité économiques », la commune va continuer à entretenir les équipements mis à disposition de la communauté de communes qui remboursera les frais à la commune. En parallèle, la

commune reversera une partie de la fiscalité professionnelle correspondant à cette zone.

Approuvé à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2020

Il est procédé au tirage au sort de six personnes inscrites sur les listes électorales, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme pour l'année 2020. Il s'agit de Madame Myriem Toukali, Monsieur Eric Perrot, Madame Béatrice Mortelette, Monsieur Laurian Veaudour, Madame Sandrine Paris, Mademoiselle Faustine Temperton.

Monsieur Jean-Marc Chauvin arrive en réunion à 20h25.

FINANCES LOCALES

TAXE DE RACCORDEMENT À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMPLÉMENT

Par délibération du 28 janvier 2019, le conseil municipal a instauré les montants de la participation pour l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui de modifier cette délibération pour y intégrer les locaux divers autres que les logements d'habitation, en gardant les mêmes tarifs.

Accepté à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SONDRAGE – TERRAIN FUTURE CASERNE DES POMPIERS

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur la commune, il est prévu que la commune fasse l'acquisition d'un terrain appartenant à la Coopérative La Suzienne. Le Département de la Drôme, maître d'ouvrage du projet, demande une étude de sol pour établir un avant-projet fiable. Seul le propriétaire actuel peut prendre en charge les frais de cette étude. Dans l'hypothèse où le projet de construction de la caserne ne se réaliserait pas sur cette parcelle, la commune s'engage à répercuter ces frais sur l'achat d'une bande de terrain pour la création d'une voie communale reliant la Résidence Simone Boyer au futur rond-point de la route de Rochegude.

Accepté à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT – JUMELAGE GOUVY

Un voyage à Gouvy a été organisé dans le cadre du jumelage, en juin 2019.

La commune a pris en charge les frais de transport.

Il est proposé de demander aux personnes ayant participé au voyage, une participation de 90 € par personne.

Accepté à l'unanimité.

FORFAIT CONSOMMATION D'EAU DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Suite aux travaux des écoles, la consommation d'eau de l'appartement situé à l'étage de l'école élémentaire ne peut pas être différenciée de la consommation globale de l'école,

Monsieur le Maire propose de demander au locataire une participation forfaitaire de cette consommation de 30 € par mois.

Accepté à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT

ATTRIBUTION D'UN NOM AU GROUPE SCOLAIRE

Les travaux extérieurs de l'école seront terminés à la rentrée de septembre 2019. Il serait est souhaitable d'attribuer un nom au groupe scolaire (composé de l'école maternelle et de l'école élémentaire).

Monsieur le Maire propose de baptiser le groupe scolaire du nom de Germaine De Bryas, marquise et dernière propriétaire à avoir vécu au château de Suze la Rousse.

Monsieur Joulain indique que certains administrés proposent les noms d'Henri Michel et des militaires morts récemment dans l'exercice de leurs fonctions, Arnaud Beltrame, Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello.

Concernant le nom d'Henri Michel, Monsieur le Maire indique qu'il a déjà été attribué légitimement au jardin des vignes.

Le nom de Germaine de Bryas est retenu à 14 voix pour et une abstention.

DIVERS

- la fête de la musique est organisée par la comité des fêtes le 21 juin sur la Place Paul Pommier. Un feu d'artifice sera tiré vers 22 heures.
- Les travaux aux écoles continuent. La pose des toitures et du préau commencera le 25 juin. Le revêtement de la cour en enrobé sera effectué courant juillet. Tous les travaux devront être terminés avant la fin août.
- Monsieur Régis Philip a adressé un courrier en mairie pour solliciter une aide de la commune dans l'affaire du mur lui appartenant et qui menace de s'écrouler. Monsieur Philip a également consulté le service des Bâtiments de France. Ce service interdit la destruction du mur concerné par la demande et demande au propriétaire une reconstruction à l'identique. La mairie ne financera pas des travaux sur le domaine privé.
- Le projet de déviation est reporté à 2021 en raison la présence de 3 espèces protégées d'oiseaux. Le Département doit trouver une solution pour préserver ces animaux.
- La Résidence Simone Boyer (anciennement Relais du Château) sera inaugurée le 4 juillet. Les premiers locataires prendront possession des lieux à la même date. A ce jour, il reste encore 6 logements de différentes tailles à louer.
- Le P.L.U. est toujours en cours d'étude.

Allocution de Monsieur le Maire :

Un restaurant et un bar-restaurant, tous 2 ont changé de propriétaires et de dénomination : le Garlaban est devenu le Brigand, avec à sa tête un jeune chef qui a fait ses classes dans des restaurants étoilés et le bar-restaurant de la Fontaine est devenu l'Annexe géré par les actuels propriétaires du camping pour ceux qui l'ignoraient encore.

Nous souhaitons un plein succès à ces deux commerces qui ont d'ailleurs réalisé d'importantes transformations au sein de ces établissements.

Bienvenue donc à ces nouveaux commerces suziens et toutes nos félicitations pour leur dynamisme.

Cependant, concernant le bar-restaurant l'Annexe, notre demande de régularisation de la terrasse couverte sur le domaine public est restée sans réponse.

Le maire est intervenu auprès de monsieur ARAMEL, architecte en chef des Bâtiments de France afin de solutionner ce problème, une demande d'urbanisme doit être déposée par les propriétaires, ces derniers ont été prévenus, à ce jour, nous n'avons toujours rien !

De plus, nous avons des réclamations concernant l'occupation du passage réservé aux piétons et situé devant le bar qui, régulièrement est occupé par les propriétaires ou/et les clients, nous le constatons régulièrement, comme tous les suziens.

Dans ces conditions, tout à fait anormales, sous la responsabilité du maire, la mairie n'accordera plus d'arrêté d'utilisation du domaine public pour des concerts ou autres demandes du bar. D'autre part, je rappelle que mon souhait est le maintien de la terrasse existante en toute légalité.

Il faut impérativement que la situation se régularise dans les meilleurs délais et pour se faire, que les propriétaires, informés à maintes reprises, y compris avant l'achat du bar, fassent le nécessaire rapidement.

Je dois aussi vous informer des problèmes de transformations importantes du camping, effectuées là aussi, sans autorisation, sauf pour la clôture, autorisation qui a été, bien évidemment accordée.

Après la visite des services de l'Etat, sur le terrain, le 5 mars 2019, des infractions ont été constatées et des procès verbaux ont été établis et transmis par la DDT à monsieur le Procureur de la République qui décidera de la suite à donner à cette affaire.

Pour ma part, je souhaite de tout cœur que la situation se régularise afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes et qu'il n'y ait pas de responsabilité engagée, dont la mienne lors d'éventuels problèmes (d'inondation comme nous en avons connus à plusieurs reprises, incendies ou tout autre incident). Ma priorité est la sécurité des estivants hébergés.

Lorsque les problèmes sont là, il est trop tard pour agir.

Nous attendons donc la décision de monsieur le Procureur de la République et souhaitons tous une régularisation possible afin que, je le répète encore aujourd'hui, tout le monde y compris la mairie, ne soit pas tenue pour responsable des aménagements et constructions réalisés sans déclaration.

Les évènements climatiques survenus précédemment sur la commune ou ailleurs, près de chez nous au camping de St Julien de Peyrolas dans le Gard ou à St Just d'Ardèche, doivent inciter les propriétaires à se mettre en règle en tous les cas, cela motive tous les élus de Suze-la-Rousse.

Nous avons eu des remarques de la part de suziens concernant l'aménagement récent d'un jeu de boules, au niveau du pont du Lez, mis en œuvre par les propriétaires du camping.

Cet aménagement est tout à fait légal, autorisé par la mairie par décision du Conseil Municipal du 16 juin 2017. L'espace du jeu de boules est mis à disposition du camping, gratuitement, moyennant l'entretien, ce qui est le cas, avec libre accès à tous les suziens.

Donc tout est normal et très bien ainsi, en effet, lorsque l'on peut aider les commerçants et les suziens, la municipalité le fait de tout cœur.

QUESTIONS de Monsieur Joulain

A) où en est l'acquisition par la Mairie, des parcelles AR52 et AR133 proposées par Mr PHILIP.

REPONSE : j'ai déjà évoqué ce sujet il y a quelques minutes.

B) quelle est l'évolution du transfert obligatoire de la compétence, de l'eau, et de l'assainissement à CCDSP. Les 20% de la population contre ce projet sont ils atteints?

REPONSE : Les communes doivent se prononcer avant le 1er juillet 2019. Toutes les communes n'ont pas encore voté et le délai n'étant pas écoulé, la décision n'a pas encore été actée au niveau de la Communauté de Communes.

C) quel est le résultat de la réunion, avec explication des décisions, de l'élaboration du PLU.

REPONSE : il n'y a pas eu de décision de prise, le dossier est toujours en cours au niveau du bureau d'études.

D) où est situé le terrain à bâtir nous appartenant, et la sortie de la zone Natura 2000 .

REPONSE : le terrain est situé au chemin de la Draye des Abeilles. La demande officielle de sortie de la Zone Natura 2000 a été faite et nous n'avons pas encore la réponse à ce jour.

E) IMPLANTATION DU COLLÈGE

a) les sommes d'achat des terrains pour l'implantation, et pour l'ensemble des accès étant très importantes, les Suziens demandent, pour une lecture plus compréhensible, que leur soit communiqué le prix d'achat au m2 et le nom des vendeurs.

REPONSE : comme toute acquisition, l'achat de ces parcelles sera soumis au vote du conseil municipal. Vous serez donc informé en temps voulu.